

sitatem". Augustin Beland n'a pas douté d'un instant des prérogatives glorieuses que l'on attribue d'ordinaire à la faculté de la médecine, et c'est juste qu'ils tirent leur évidence de l'autorité de l'Écriture; au contraire il a toujours été à saisir l'occasion de publier les secours particuliers qu'il en a reçus en différents temps; sans vouloir perdre le respect qu'il doit à la faculté, il prétend messieurs, seulement vous représenter que dans les corps les plus respectables, il s'y glisse quelquefois certains sujets qui, éblouis par le feu de l'amour-propre, ne se fixent pas dans les justes bornes de l'équité. C'est ce que le dit Beland, défenseur, se flatte de vous montrer dans le détail des traitements que Bernard Planté, chirurgien, lui a faits.

Fin septembre 1758, étant employé chez M. de Lotbinière, curé de Neuville, il est allé faire les récoltes chez Jean Beland, son père, demeurant à Neuville, à la place de Jean Beland son père et donataire de la dite terre lequel avait esté compris dans le commandement général indiqué par M. de Vaudreuil, septembre dernier pour le rétablissement du fort Frontenac. Le second jour il tomba malade et fit venir Planté qui fit quelques difficultés d'y venir vu que la maison n'était pas dans l'usage de se servir de luy. Cependant il y alla et saigna Beland au bras, le lendemain au pied le matin et l'après-midi au bras, puis luy donna du cristal minéral pour évacuer les humeurs. Il n'en prit qu'une dose, étant si malade après qu'il dut appeler le docteur Mathon qui le guérit. Planté, jaloux de Mathon, punit Beland en lui chargeant un prix exorbitant. Un mois après il demanda 18 livres pour descendre plus tard à 15 livres.

Il y avait aussi à Neuville, comme resident, un docteur Berthimet, chirurgien-major au régiment de la Reine. Planté l'alla voir et luy dit que l'ordinaire des juridictions était de rabattre sur les mémoires d'apothicaires, mais qu'il avait le soin de le renfler afin de le faire venir à son but.